

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



DU CÔTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

■ PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE – VOTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Adoption par l'Assemblée Nationale mardi du projet de loi de prorogation de l'Etat d'urgence pour 3 mois supplémentaires - jusqu'au 26 mai 2016 - par 212 voix contre 31 voix.

Pendant la première phase de l'Etat d'urgence 3 289 perquisitions administratives ont été menées. Elles ont permis la saisie de 560 armes, dont 42 armes de guerre. Elles ont conduit au placement en garde-à-vue de 341 personnes et donné lieu à l'ouverture de 571 procédures judiciaires.

Par ailleurs, 407 assignations à résidence ont été prononcées, dont 303 sont toujours en vigueur, et plusieurs mosquées radicales et salles de prières ont été fermées.

Les éléments collectés peuvent alimenter des dossiers de renseignement qui donneront lieu le cas échéant à judiciarisation plusieurs semaines ou plusieurs mois plus tard.

■ AGRICULTURE - LE GOUVERNEMENT INTENSIFIE SON SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

Le gouvernement entend les demandes des éleveurs, qui traversent une crise exceptionnelle. Il agit sur les charges, sur les prix, sur les normes :

1 / Sur les charges : une baisse immédiate de 7 points de charges sociales, représentant 500 M€, est engagée. C'est une baisse cumulée de 10 points depuis 2015, soit plus 730 M€. C'est plus que le CICE (6 points). Une « année blanche sociale » est également mise en place pour les agriculteurs ayant dégagé un revenu très faible en 2015.

2/ Sur les prix, que le gouvernement ne peut pas fixer : un message clair a été adressé à l'industrie agro-alimentaire et à la grande distribution, cette politique paie et certaines enseignes ont déjà fait mouvement, en annonçant qu'elles allaient arrêter la baisse des prix. Un projet de fonds de solidarité de 100 M€ initiés par les distributeurs pour les éleveurs de porcs, validé par l'Autorité française de la concurrence, sera finalisé dans les prochains jours.

3/ Sur les normes : depuis 2012 le gouvernement n'en a « pas rajouté mais plutôt retiré » ; ce qui a été fait pour les élevages porcins et de volailles sera étendu aux élevages laitiers et bovins, sans moins-disant environnemental.

■ **LOI « SAPIN II », LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE**

Le texte du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit « Sapin II », sera transmis en fin de semaine au Conseil d'État, pour une présentation prochaine au Parlement.

Il comprendra notamment des mesures pour mieux lutter contre la corruption, mieux encadrer l'activité des lobbys, mieux protéger les lanceurs d'alerte, ou encore contrer les arnaques qui proposent de devenir tradeur en ligne. Il intégrera également les mesures portées par Emmanuel Macron pour saisir les nouvelles opportunités économiques liées au développement du numérique, en favorisant l'entrepreneuriat et le financement des entreprises.

■ **LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI**

La proposition de Loi que j'ai cosignée relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire est entrée en vigueur le 12 février dernier. Ses principales dispositions contiennent :

- Diverses mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire
- La mise en place de conventions entre les grandes surfaces et les associations pour le don de denrées alimentaires.
- La sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école.
- L'inclusion de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

■ MON ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

- Signature de la proposition de loi relative au renforcement du dialogue environnemental et la participation du public.

Réponse à ma question au gouvernement relative à la collecte des déchets :

« Les déchets nécessitent d'être traités de façon rigoureuse pour des raisons environnementales, sanitaires et d'acceptabilité sociale. La législation et la réglementation encadrent donc de façon stricte, mais proportionnée aux enjeux, les différents modes d'élimination des déchets tels que le stockage par enfouissement, la destruction thermique ou le compostage pour les biodéchets.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les ordures ménagères soient collectées en porte à porte au moins une fois par semaine dans les zones agglomérées de plus de 500 habitants. De telles dispositions peuvent être jugées contraignantes par certaines collectivités, notamment celles ayant mis en place une solution efficace de tri à la source des biodéchets des ménages.

En effet, ce tri se traduit, en règle générale, par une diminution des quantités de déchets résiduels devant être collectées. Une telle réduction pourrait techniquement être compatible avec une fréquence de collecte inférieure avec celle prévue par le CGCT. La loi sur la transition énergétique pour une croissance verte a généralisé le tri à la source des biodéchets. La modification des règles de collecte devenaient nécessaires.

Cette modification est intégrée dans le décret d'application du titre IV de la loi. Il est actuellement en cours d'examen par le Conseil d'État et devrait être publié d'ici la fin de l'année. »

■ CONSOMMATION – OUVERTURE DU SITE INTERNET DE LA MÉDIATION

Martine Pinville, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie Sociale et Solidaire, a annoncé mardi 16 février l'ouverture du [site internet](#) de la médiation de la consommation. Les consommateurs peuvent désormais accéder aux noms, coordonnées et sites internet des médiateurs référencés.

Tout consommateur ayant un litige avec un professionnel sera ainsi en mesure d'être mis facilement en relation avec le médiateur compétent et de le saisir en ligne ou par courrier. Le site de la médiation comportera à terme la liste de tous les médiateurs de la consommation et de leurs champs de compétence, le dispositif devant être étendu à l'ensemble des secteurs économiques.

Une plateforme européenne de résolution extrajudiciaire des litiges concernant les achats en ligne est accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

DU CÔTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION

■ SOIRÉE DE REMISE DE L'ANNUAIRE 2016 DU CLUB DE LA PRESSE – JEUDI 11 FÉVRIER À GRENOBLE



Le Club de la presse et des médias de Grenoble et de l'Isère organisait jeudi dernier au Musée Hébert la soirée de remise de l'annuaire 2016 des clubs de la presse de Grenoble-Isère et Drôme-Ardèche.

La Présidente Marie Lyan a pris le temps de me présenter les activités du Club.

J'ai en outre pu apprécier la présentation du travail du sculpteur Vincent Gontier qui expose actuellement ses œuvres au Musée Hébert.



■ REPAS DE LA SAINTE AGATHE – DIMANCHE 14 FÉVRIER À CROLLES



À l'invitation du Consul de Saint-Marin Eliane Rastelli et du Président de l'association de la République de Saint-Marin, j'ai participé aux festivités de la Sainte-Agathe, co-patronne de la République de Saint-Marin, en compagnie du Consul de Slovaquie Menyherth Kocsis, des Conseillers Départementaux du Moyen-Grésivaudan Flavie Rebotier et Bernard Michon, des maires de Crolles, Froges et Villard-Bonnot Philippe Lorimier, Claude Malia et Daniel Chavand et des nombreux membres de la communauté saint-marinaise de Grenoble et des environs.

PIERRE RIBEAUD

Permanence

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



Facebook.com/PierreRibeaudDepute



Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr